

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
VENDREDI 16 DECEMBRE 2016**

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 16 décembre 2016, à 20h30, sous la présidence de Gilbert Meyssonier, maire.

Etaient présents : MM. Gilbert Meyssonier, Joseph Ampilhac, Dominique Charretier, Jean Borie, Hubert Marrel, Jamon Jean-Michel, Eric Jacob, Alain Bernard, Pierre Helleputte, Eric Tauleigne, Suzanne Tourette et Pascal Garnier.

Etaient excusés : Michel Tallobre qui avait donné pouvoir à Pascal Garnier

Étaient absents : Patricia Portal-Baptiste et Solange Falgon

Secrétaire de séance : Hubert Marrel a été élu à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. Adoption du procès-verbal de la précédente réunion :

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Délibérations :

Objet : Aménagement immeuble « Coccinelle » : approbation de l'APS, validation du plan de financement, demande de subventions :

Sur invitation de M. le Maire, David Fargette, architecte, présente au conseil l'avant-projet sommaire relatif à la réhabilitation de l'immeuble « Coccinelle » en local multi-activités dans le cadre de la revitalisation du centre-bourg. M. le Maire rappelle au conseil que ce projet fait suite à l'étude de revitalisation du centre-bourg conduite en 2015 par les bureaux d'études NAPA architectes et Culture trafics.

La rénovation consiste à mettre le bâtiment hors d'eau et hors d'air et à aménager le rez-de-jardin, le rez-de-chaussée côté rue et le 1^{er} étage.

- Le rez-de-jardin sera aménagé en gîte d'étape et pourra être facilement transformable en lieu d'accueil pour des artisans d'art en résidence (expositions, stages, fabrication...).
- Le rez-de-chaussée côté rue sera aménagé en un lieu convivial : espace lecture, espace enfants, ateliers création, animations (jeux, contes, récits de voyages, musique....) ; il pourra également en fonction de la demande, être proposé en lieu de télétravail.
- Le 1^{er} étage sera rénové en appartement locatif d'une surface de 84m².
- Le dernier étage situé sous les combles est laissé en l'état pour le moment.

Le coût estimatif de l'opération est de 580 000€ HT et le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

DEPENSES PREVISIONNELLES	Description		Montant en € HT	
		Maîtrise d'oeuvre 7.9%		41 891€
		Travaux		530 260€
		Frais annexes (SPS, CT ...)		7 849€
Total				580 000€
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION	Partenaires		Montant en € HT	Taux
	ETAT DETR		116 000€	20%
	REGION contrat ambition		174 000€	30%
	Union européenne LEADER		92 800€	16%
	Commune d'Allègre		197 200€	34%
Total				100%

Après en avoir délibéré le conseil décide à l'unanimité de :

- Approuver l'avant-projet sommaire imaginé par David Fargette, architecte pour 580 000€ HT,
- Valider le plan de financement ci-avant présenté,
- Demander les subventions les plus larges possibles à l'Etat au titre de la DETR (20%), à la Région au titre du contrat Ambition (30%) et à l'Union européenne au titre du Leader (16%)
- Inscrire la dépense au budget 2017 opération 0129 « revitalisation du centre-bourg »

Objet : DETR 2017 :

M. le Maire fait part au conseil des différentes propositions qui pourraient être présentées pour l'attribution de subventions au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux. Il propose de présenter :

	Projets	Montants HT	Financements
1	Revitalisation du centre bourg : aménagement de l'immeuble <i>Coccinelle</i> en local multi-activités, gîte d'étape et appartement locatif	580 000.00€	DETR 20% : 116 000.00€
2	Aménagement de la voirie communale VC 22 à Menteyres	75 375.00€	DETR 20% : 15 075.00€

M. le Maire précise que les deux projets feront l'objet d'une inscription au budget 2017 et que pour le projet n°1 des subventions de la Région (30%) et de l'Union européenne (16%) seront sollicitées ; le projet n°2 n'aura d'autre financement que de la DETR.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité, les propositions DETR 2017.

Objet : réseau de chaleur : approvisionnement – choix du fournisseur :

Pierre Helleputte expose au conseil que sept fournisseurs ont été consultés pour l'approvisionnement des chaudières en combustibles bois-énergie sur la base d'un cahier des charges établi par Pierre Schneider, assistant à maîtrise d'ouvrage. Après avis des commissions chaufferie et appel d'offres, Il apparaît que le produit que propose la scierie Maurin dont le siège social est à Rosières (43), convient tout à fait au type de chaudières installées :

Plaquettes forestières (éclaircies, taillis, rémanents) :	50%
connexes de scieries (écorces et chutes courtes) :	10%
connexes de scieries (plaquettes) :	40%
mode de livraison :	benne 90m ³ fonds mouvants
humidité :	35% sur masse brute
granulométrie :	P63 maxi
prix €HT/tonne livrée :	58.90€ HT
€HT/MWh entrée chaudière :	19.35€ HT
€HT/MWh sortie chaudière :	22.50€ HT

Le prix retenu pour la facturation est le prix au Mwh sortie chaudière soit 22.50€ HT. Le contrat est prévu pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de confier l'approvisionnement des chaudières bois à la scierie Maurin au prix de 22.50€ le Mwh sortie chaudière et d'autoriser M. le Maire à signer le contrat et tout document afférent à cette affaire.

Objet : Camping : tarifs 2017 :

Suzanne Tourette, en charge de la gestion du camping, présente au conseil les tarifs du camping pour la saison 2017. Concernant la taxe de séjour, le prix de 0.50€ par nuitée sera maintenu par la communauté d'agglomération du Puy en Velay en 2017. Les tarifs de la taxe de séjour seront harmonisés sur l'ensemble du territoire en 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'accepter les tarifs du camping 2017 ci-annexés.

M. le Maire annonce au conseil que les employés communaux vont commencer la démolition intérieure du bloc sanitaire dans le courant du mois de janvier 2017.

Objet : Lotissement Le Clos du Fangeas : vente du lot n°4 :

A l'unanimité, le conseil décide la vente du lot n°4 du lotissement le Clos du Fangeas, cadastré B-2662, d'une superficie totale de 594m², à M. Viallet Florian et Mme Moury Mélissa de Fix St Geneys, au prix de 4€ HT le m² loti soit 2 376€ HT ; 2 851.20€ TTC. Le conseil mandate M. le Maire pour signer tout document afférent à cette vente.

M. le Maire ajoute que les acquéreurs répondent aux critères fixés par délibération du 29 janvier 2016 ; ils forment un jeune couple souhaitant construire dans les deux ans qui suivent l'acquisition du lot. Ces formalités seront portées dans l'acte notarié.

Objet : Ecole Jean Macé : attribution d'une subvention pour la classe découverte 2017 :

M. le Maire présente le programme de la classe-découverte proposée aux élèves du CE1 au CM2 sur le thème des sports d'hiver du 29 au 31 mars 2017. Cette classe-découverte dont l'objectif est l'apprentissage de la vie en collectivité, de la citoyenneté, de la tolérance et du respect d'autrui est inscrite au projet d'école : ouverture culturelle.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, au vu du plan de financement, d'attribuer une aide de 45€ par enfant de la commune soit 1260€ (28 enfants) étant précisé que la commune de Monlet participera au même titre pour les élèves de Monlet scolarisés dans le cadre du RPI. La dépense sera inscrite au budget 2017.

Objet : Budgets : autorisation de mandatement en investissement dans l'attente du vote des budgets primitifs 2017 :

Dans l'attente du vote des budgets primitifs 2017, le Conseil autorise à l'unanimité, M. le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2016, voir détail ci-annexé.

3. Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal donnée au Maire :

M. le Maire informe le conseil qu'il a été saisi de deux déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles il a décidé de ne pas utiliser le droit de préemption de la commune, parcelles : B-2555 et B-2556 sises rue Marcel Saby.

4. Informations sur l'activité de la CCPA :

Néant

5. Questions des conseillers et du public :

Néant

6. Informations de la municipalité :

Repas de Noël solidaire : organisé par le CCAS, il aura lieu le dimanche 18 décembre au restaurant le Provençal

Vœux de la municipalité : samedi 07 janvier à 18h au centre George Sand.

CCAS : le CCAS participera à la journée solidarité du 11 février 2017 prévue au Centre George Sand

SICTOM : la gestion financière du Sictom des Monts du Forez est transférée à la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay au 01/01/2017. A compter de cette date, la Taxe pour enlèvement des ordures ménagères (TEOM) se substitue à la Redevance (REOM). Le calcul de la taxe est basé sur la valeur locative de chaque logement à laquelle un taux est appliqué (non connu à ce jour). La TEOM figurera sur l'avis d'impôt foncier de chaque propriétaire.

Le SICTOM des Monts du Forez continuera à gérer le fonctionnement (collectes, déchetteries...)

Séance levée à 22h45.